

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Madame Hélène GAUDIN, Professeur des Universités, Directrice de l'Institut de la Recherche en Droit Européen, International et Comparé (IRDEIC),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 930 – Institut de la Recherche en Droit Européen, International et Comparé :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 930, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène GAUDIN, Monsieur Marc SEGONDS, Professeur des Universités, reçoit délégation pour signer les certifications de service fait, en dépenses, sans limitation de montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc SEGONDS, Madame Fabienne BITON, Assistant Ingénieur, reçoit délégation pour signer les certifications de service fait, en dépenses, sans limitation de montant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Madame Hélène GAUDIN, Monsieur Marc SEGONDS et à Madame Fabienne BITON, en date du 12 septembre 2022.

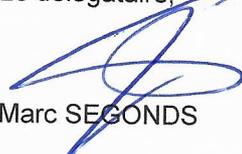
Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

La déléguataire,



Hélène GAUDIN

Le déléguataire,



Marc SEGONDS

La déléguataire,



Fabienne BITON

Le Président,



Hugues KENFACK

